

Zeitschrift: Schweizer Soldat : Monatszeitschrift für Armee und Kader mit FHD-Zeitung

Herausgeber: Verlagsgenossenschaft Schweizer Soldat

Band: 12 (1936-1937)

Heft: 8

Artikel: La défense aérienne active

Autor: [s.n.]

DOI: <https://doi.org/10.5169/seals-713268>

Nutzungsbedingungen

Die ETH-Bibliothek ist die Anbieterin der digitalisierten Zeitschriften auf E-Periodica. Sie besitzt keine Urheberrechte an den Zeitschriften und ist nicht verantwortlich für deren Inhalte. Die Rechte liegen in der Regel bei den Herausgebern beziehungsweise den externen Rechteinhabern. Das Veröffentlichen von Bildern in Print- und Online-Publikationen sowie auf Social Media-Kanälen oder Webseiten ist nur mit vorheriger Genehmigung der Rechteinhaber erlaubt. [Mehr erfahren](#)

Conditions d'utilisation

L'ETH Library est le fournisseur des revues numérisées. Elle ne détient aucun droit d'auteur sur les revues et n'est pas responsable de leur contenu. En règle générale, les droits sont détenus par les éditeurs ou les détenteurs de droits externes. La reproduction d'images dans des publications imprimées ou en ligne ainsi que sur des canaux de médias sociaux ou des sites web n'est autorisée qu'avec l'accord préalable des détenteurs des droits. [En savoir plus](#)

Terms of use

The ETH Library is the provider of the digitised journals. It does not own any copyrights to the journals and is not responsible for their content. The rights usually lie with the publishers or the external rights holders. Publishing images in print and online publications, as well as on social media channels or websites, is only permitted with the prior consent of the rights holders. [Find out more](#)

Download PDF: 11.01.2026

ETH-Bibliothek Zürich, E-Periodica, <https://www.e-periodica.ch>

der Schreckenszeit über die Grenze, wurde von den Macht-habern in Paris geächtet und von den Machthabern des übri-gen Europas von einer Kasematte in die andere geschleppt. Nach Jahren strengster Gefangenschaft holt ihn der General Bonaparte aus dem Kerker. Im napoleonischen Frankreich sitzt der arm gewordene Mann auf seinem bescheidenen Land-gut, die von ihm mitentfachte Revolution hatte sein riesiges Privatvermögen fast vollständig verschlungen. In der Schrek-kenszeit waren seine nächsten Verwandten — so die Mutter seiner Schwiegermutter, seine Schwiegermutter und seine Schwägerin — durch die Guillotine in einer und der selben Stunde ins Jenseits befördert worden, so daß die Enkelin im Blute der Großmutter stehen mußte. Napoleon hatte keine Freude an dem liberalen Doktrinär, der sich General nannte, ohne in den großen Kriegen der Revolution und des Kaiser-reiches auch nur an einem einzigen Tage mitgefochten zu haben. Daß er im kaiserlichen und später im königlichen Frankreich unbekämpft blieb, hat er seinem Ruhme zu ver-danken, den er in Amerika erworben hatte. Man nannte ihn den Helden zweier Welten. Er war dann bis zu seinem Tode, am 19. Mai 1843, der Held des liberalen Europas und der Held der Julirevolution (1830). Napoleon nannte ihn einen Ein-faltspinsel und Ideologen, aber er achtete ihn doch, weil er eines besaß, was ihn über die Masse emporhob: er dachte nie an sich, sondern immer an das Prinzip, an die Freiheit, die er wie eine Göttin liebte und er fürchtete nichts auf dieser Welt, weder die Kugeln auf dem amerikanischen Schlachtfelde, noch das entfesselte Tier der Revolution. Dieser blauäugige, rot-haarige, tollkühne letzte Ritter Frankreichs war ein würdiger Nachkomme des alten französischen Herrenstandes, der zum Schaden dieses Reiches durch Krieg und Revolution fast ganz vernichtet worden ist.

Andreas Latzko hat aber im vorliegenden Werke nicht etwa Geschichte geschrieben, sondern einen historischen Roman, eine literarische Uebung, die gegenwärtig wieder sehr beliebt ist. Das ist nicht ungefährlich. Man popularisiert damit oft Geschichte auf Konto der historischen Wahrheit und bevorzugt die Methode auf Kosten der Sache und Tatsache von objektiver Wichtigkeit. Indessen: das Buch ist sehr spannend geschrieben, mit glühender Parteinaahme für den Helden erfüllt.

H. Z.



Aus dem Krieg . . .

Im Unterstand hatten die Feldgrauen eine Barbierstube eingerichtet. Der Major, der einen sehr harten Stoppelbart trug, kam auch und der Mann sollte an ihm seine Kunst zeigen. Der junge Friseur wurde vor dem hohen Vorgesetzten nun doch etwas nervös, und ehe er sich's versah, hatte er seinen Major geschnitten. Als dieser die zitternde Hand des Rasierers sah, sagte er: «Na, na, mein Sohn, sowas kommt vom Saufen!» — Der andere: «Jawohl, Herr Major, das macht die Haut so spröde!»

La défense aérienne active

I.

On échafaude à propos de la forme qui caractérisera une guerre future les théories les plus variées dont certaines relèvent de la fantaisie plutôt que du raisonnement. Nous n'avons pas l'intention de les passer ici en revue; nous nous bornerons à rappeler qu'en raison des enseignements de la dernière guerre et de l'état actuel de la technique un conflit futur verra mise en œuvre sur une vaste échelle de l'aviation, des gaz de combat, des formations motorisées, et enfin d'une propagande acharnée destinée à ébranler la résistance morale de l'adversaire. Mais c'est sans conteste l'aviation qui influencera le plus profondément le caractère de la guerre que demain nous réserve peut-être. Avant d'aller plus loin, qu'on nous permette quelques généralités sur la guerre aérienne.

L'aviation de guerre.

L'aviation de guerre a deux tâches essentielles à remplir: l'exploration et le combat.

A. L'*exploration* a pour but de renseigner le commandement sur la situation et les intentions de l'adver-saire et sur la situation des propres troupes. La reconnaissance des buts et l'observation du tir d'ar-tillerie rentre également dans le cadre de l'explora-tion. Les avions d'exploration, ou de reconnaissance, ont en général une vitesse de 250 à 300 km à l'heure et une capacité de vol de 4 à 5 heures. Ils sont équi-pés d'appareils photographiques et de moyens de liai-sion (postes de télégraphie et de téléphonie sans fil) qui leur permettent de transmettre immédiatement le résultat de leurs observations.

B. Le *combat* est dirigé contre l'armée ennemie et ses installations, et contre la population civile. Les appa-reils de combat comprennent deux types prin-ci-paux: les avions de chasse et les avions de bom-bar-dement.

1. Les *avions de chasse* sont des appareils légers, très mobiles, atteignant des vitesses de l'ordre de 300 à 400 km à l'heure; ils peuvent tenir l'air pendant 2 à 3 heures. Leur tâche principale con-siste à livrer des combats aériens et à exécuter des attaques au sol (en vol piqué) contre des troupes ou des établissemens, et à couvrir le vol des avions de bombardement. Ils sont armés à cet effet d'une ou de plusieurs mitrailleuses, les unes fixes et tirant à travers l'hélice, les autres mobiles, et même automatiques de petit calibre. Ils peuvent aussi emporter quelques bombes.

2. Les *avions de bombardement*, plus lourds et moins rapides que ceux de chasse, vont décharger leur cargoison de bombes à gaz, incendiaires ou ex-plosives sur tous les objectifs intéressants qui se présentent: troupes, établissements militaires, cen-tres industriels, gares, usines électriques, loca-lités, etc.

- Les *bombes à gaz* agissent par les substances chimiques toxiques qu'elles contiennent.
- Les *bombes incendiaires*, en général légères et utilisées en masse, créent en grand nombre des foyers d'incendie.
- Les *bombes explosives* dévastent les alentours du point de chute soit par le déplacement d'air produit par l'explosion, soit par les éclats qu'elles projettent à la ronde.

En plus de leur chargement de bombes les avions de bombardement transportent des mitrailleuses et sou-vent de petits canons automatiques; cet armement sert à la défense contre les avions de chasse, et aussi à exé-cuter des attaques au sol.

Les avions de bombardement se divisent en deux catégories: les bombardiers de jour et les bombardiers de nuit.

Les *bombardiers de jour* sont des avions moyens ou lourds possédant une vitesse de 200 à 300 km à l'heure, un rayon d'action de 4 à 6 heures de vol et une capacité de transport de 200 à 600 kg. Ils opèrent à des hauteurs allant jusqu'à 8000 m, en général en escadrille et sous la protection d'avions de chasse.

On observe depuis peu une tendance à construire des appareils mixtes qui peuvent servir en même temps à l'exploration et au bombardement.

Les *bombardiers de nuit* sont de grands appareils

aux caractéristiques suivantes: vitesse 180 à 250 km à l'heure, rayon d'action 6 à 8 heures de vol, capacité de transport 600 à 2000 kg. En général ils sont mis en action isolément, à des intervalles de 5 à 10 minutes, contre des objectifs importants de l'intérieur du pays. Ils opèrent à des hauteurs qui ne dépassent pas 4500 m.

II.

La défense contre avions.

La défense contre avions est une tâche si vaste qu'elle a été subdivisée en trois domaines bien distincts: le service de repérage et de signalisation d'avions, la défense active et la défense passive. Le fonctionnement de cette importante branche de notre défense nationale, en cas de danger, dépendra de l'ampleur et de la minutie des préparatifs du temps de paix. Or, ces préparatifs, et plus particulièrement ceux de la défense passive, doivent être poussés si loin qu'ils touchent directement à la vie privée. C'est pourquoi il est nécessaire que chacun soit familiarisé avec les divers problèmes de la défense contre avions.

1. *Le service de repérage et de signalisation d'avions* a pour mission de surveiller l'espace aérien, de repérer les avions ennemis dès l'instant où ils ont franchi nos frontières, et d'alerter les organes de la défense aérienne active et passive. Il dispose à cet effet de postes d'observation, d'écoute et d'alarme, ainsi que d'offices collecteurs de rapports et de centrales de renseignements. En raison de l'étendue minime de notre pays par rapport aux vitesses qu'atteignent les avions modernes, il était nécessaire de créer un organisme d'alerter les moyens actifs de défense dans un minimum de temps à partir du moment où les appareils ennemis sont repérés. Ce service est à l'heure actuelle complètement organisé et les exercices effectués jusqu'ici ont démontré qu'il fonctionne avec une rapidité et une précision étonnantes.

2. *La défense aérienne active* a pour but d'empêcher les avions ennemis de survoler notre sol et, si possible, de les détruire ou de les obliger à atterrir. La défense aérienne active est, chez nous comme dans la plupart des autres pays, confiée à l'armée. Ses moyens sont:

les fusils, les fusils-mitrailleurs et les mitrailleuses,
les mitrailleuses spéciales de gros calibre,
les canons spéciaux anti-aériens,
les avions de chasse,
les projecteurs,
les barrages de ballons.

a) *Le feu des fusils, des fusils-mitrailleurs et des mitrailleuses* s'utilise contre des avions volant bas. Tirer au fusil contre des appareils volant perpendiculairement à la direction de tir, quelle que soit leur hauteur, ne rime à rien; c'est gâcher des munitions. Mais le tir réglé de plusieurs fusiliers tirant ensemble contre des appareils volant dans la direction de tir peut avoir une bonne efficacité jusqu'à 100 m. Au-dessous de 1000 m les avions se trouvent également dans le rayon d'action des fusils-mitrailleurs et des mitrailleuses. Pour le tir contre avions les fusils-mitrailleurs et les mitrailleuses sont munis d'un affût spécial et d'accessoires facilitant le pointage pour permettre de tenir compte automatiquement de la vitesse de l'avion, c'est-à-dire de la distance qu'il parcourt encore entre le départ du coup et l'arrivée du projectile.

Le tir combiné de plusieurs mitrailleuses peut avoir une très grande efficacité, notamment lorsqu'il est soigneusement réparti autour de l'objectif de manière qu'au moins une mitrailleuse tienne l'avion dans sa direction de tir. Dans tous les cas le feu des mitrailleuses oblige les avions à prendre de la hauteur, ce qui compromet en conséquence la précision de leur tir ou des jets de leurs bombes, ou la valeur de leurs observations.

b) *Les mitrailleuses spéciales de gros calibre et les barrages de ballons* sont utiles pour combattre les avions jusqu'à près de 2500 m de hauteur. Ils se prêtent particulièrement bien à la protection d'objectifs dont les dimensions restreintes obligent les avions à se rapprocher du sol pour attaquer ou bombarder avec quelques chances de succès. Ils n'entrent pas en considération pour la protection de grandes villes.

Les mitrailleuses spéciales en question ont un calibre variant entre 10 et 35 mm. Moyennant une vitesse initiale de 600 à 900 m elles portent à environ 5 km, et peuvent tirer 250 à 300 coups par minute. Les projectiles sont de petits obus, dont certains modèles laissent une trace lumineuse visible par temps clair jusqu'à 2000 m de hauteur, ce qui facilite considérablement le réglage de la gerbe.

Les barrages de ballons sont constitués par des filets de fil de fer tendus dans l'espace et soutenus par des ballons captifs; ils rendent de bons services pour protéger de petits objectifs pendant la nuit. En cas de danger les ballons s'élèvent, établissant le barrage; ils peuvent atteindre 2500 m de hauteur. Ce système a été utilisé par les Italiens, pendant la Grande Guerre, en Haute-Italie; sa valeur semble assez aléatoire et il est certain que les frais occasionnés ne sont nullement en rapport avec les résultats obtenus.

c) *Les avions de chasse et l'artillerie anti-aérienne* sont mis en action pour combattre les avions ennemis aux hautes altitudes, donc là où les autres moyens de défense ne suffisent plus. Les expériences faites au cours des manœuvres aériennes de grande envergure qui ont été organisées à l'étranger démontrent qu'en cas d'attaque d'avions les appareils de chasse de la défense arrivent généralement trop tard. Le manque de profondeur de notre pays accentue encore cet inconvénient; en outre, nous possédons trop peu d'avions de chasse pour pouvoir établir avec eux un barrage efficace. Dans ces conditions, nous n'avons pas d'autre ressource que de munir notre armée d'une artillerie anti-aérienne suffisamment nombreuse. A son défaut nous risquerions de voir notre pays livré presque sans défense aux entreprises aériennes de l'adversaire.

d) *Les projecteurs* constituent un moyen accessoire très précieux de la défense aérienne active. Ils cherchent à découvrir et à aveugler les avions ennemis et, par la même, ils les désignent aux coups de l'artillerie anti-aérienne.

3. *La défense aérienne passive englobe les diverses activités ci-après:*

- Renseigner les populations au sujet des risques qu'elles courront en cas d'attaque aérienne, et leur apprendre la manière de se protéger.
- Créer une organisation chargée en cas d'attaque

- aérienne d'alerter à temps la population, de maintenir l'ordre et le calme, et d'assurer le fonctionnement des services publics dont l'interruption causerait de graves perturbations.
- c) Prendre toutes les mesures d'ordre général en vue de protéger la population et d'éviter les dégâts matériels.
- (A suivre.)

Où le Conseil fédéral semble mal inspiré

On sait que la Fédération ouvrière suisse de gymnastique et de sport, alias « Satus », qui figurait au budget du D.M.F. pour une subvention assez rondelette (23,500 fr. sauf erreur), s'était vue supprimer dès 1934 les faveurs de la manne fédérale en raison de son activité politique nettement établie à cette époque et de son ralliement aux idées combattant le principe de la défense nationale. Rappelons à ce propos que notre organisme, par la plume du président central actuel de l'ASSO, avait été l'un des premiers, en 1931 déjà, à signaler le scandale de la subvention accordée à la société « Satus ».

Aujourd'hui, on pense en haut lieu qu'étant donné l'orientation nouvelle — est-ce vraiment un fait acquis? — des partis de gauche en ce qui concerne la défense nationale, il y a lieu de ne plus maintenir à l'écart l'institution sportive socialo-communiste et de rouvrir en sa faveur les écluses de la caisse fédérale pour une somme de 17,850 fr. budgétée dès 1937 au chapitre du Département militaire fédéral.

Jusque là tout semble parfaitement normal et logique, et on comprend le souci d'équité qui a guidé le Conseil fédéral dans sa décision, mais où l'affaire se gâte singulièrement, c'est qu'au milieu du mois dernier, la Fédération romande de la « Satus », réunie à Berne, profita de la mansuétude du gouvernement à son égard, pour voter deux résolutions de caractère exclusivement politique. L'une s'insurge violemment contre l'arrêté du Conseil fédéral du 3 novembre sur les menées communistes et l'autre a pour objet de porter aux gouvernementaux espagnols les vœux et la sympathie des sportifs rouges d'Helvétie. Que serait-ce si la « Satus » ne s'était pas dépouillée de toute couleur politique?

De deux choses l'une, ou la « Satus » a renoncé à toute activité politique et peut être alors considérée comme une société sportive rendant des services à la préparation militaire, ce qui lui permet de toucher sans arrière-pensée la subvention prévue, ou alors elle n'est qu'un vulgaire foyer d'antimilitarisme et de propagande anti-nationale, et tout secours financier doit lui être refusé catégoriquement.

Par ce qui précède, on peut se rendre compte que la seconde hypothèse semble être la bonne, ceci d'autant plus que le fameux ralliement au principe de la défense nationale des partis de gauche n'est sans doute pas aussi ferme qu'on se l'imagine généralement. On aurait tort en effet d'oublier qu'il a été résolu, à Renens, que ce serait le congrès fédératif devant se tenir à fin mars 1937 qui se prononcerait « définitivement » sur le problème!

Après les deux résolutions citées plus haut, la « Satus » s'est barrée tout chemin de retour, et ce qu'elle pourrait entreprendre pour protester de son innocence ne nous ferait toujours pas croire que les cercles sont carrés et qu'il fait nuit en plein midi.

Dans ces conditions, le citoyen impartial conviendra avec nous que la nouvelle subvention à la Satus doit être rayée du budget militaire pour 1937. A l'heure où

le parti socialo-communiste vient d'essuyer un échec retentissant dans une ville comme Genève, que d'aucuns se plaisaient à appeler depuis longtemps déjà: « Genève, la rouge », à l'instant même où l'on sent de graves discussions au sein de la gauche, le gouvernement ne doit pas aider à recoller les morceaux et il est à espérer que les Chambres ne laisseront pas passer la subvention à la « Satus », tant que celle-ci n'aura pas pour unique but l'éducation sportive de la jeunesse socialiste.

E. N.

Petites nouvelles

Les modifications apportées à la loi sur l'organisation militaire ont introduit, comme on le sait, une certaine gradation dans les cours de répétition, en ce sens que les caporaux, appointés et soldats de l'élite, à l'exception de la cavalerie, accomplissent les 5 premiers cours de répétition d'élite dans les cinq années qui suivent celle de l'école de recrues. Les autres cours s'effectuent, en règle générale, avec un intervalle d'une année. Cette innovation a pour but de maintenir plus longtemps en forme le soldat de l'élite et de permettre aux unités de conserver des soldats des anciennes classes d'âge. En même temps, les cours de répétition de landwehr ayant lieu tous les deux ans, la période entre le dernier cours de répétition dans l'élite et le premier dans la landwehr se trouve aussi réduite.

Ces dispositions ont pour conséquence que pendant une période transitoire de trois ans, c'est-à-dire jusqu'en 1938, six classes d'âge de l'élite seulement, au lieu de sept, accomplissent leur cours de répétition. Sont donc astreints au C.R. en 1937:

a) Elite:

1. Dans toutes les troupes, à l'exception de la cavalerie: tous les officiers; les sous-officiers supérieurs et les sergents qui n'ont pas encore accompli 11 cours de répétition; les caporaux, appointés et soldats des classes 1910 et 1912 jusqu'à 1916; de la classe de 1911 qui n'ont pas encore accompli 5 cours de répétition; des classes de 1905 à 1909 qui n'ont pas suivi 7 cours de répétition (exception réservée conformément à la loi du 23 décembre 1932).

2. Dans la cavalerie: tous les officiers; les sous-officiers supérieurs et les sergents qui n'ont pas accompli de cours de répétition; les caporaux, appointés et soldats qui n'ont pas suivi 8 cours de répétition (exception réservée pour la classe 1905, conformément à la loi du 23 décembre 1932).

b) Landwehr:

La nouvelle loi actuellement en vigueur prévoit que l'infanterie de landwehr est appelée tous les deux ans aux cours de répétition, tandis que les troupes spéciales sont convoquées d'après un tour de rôle fixé par le Conseil fédéral et que ce dernier peut même renoncer à les convoquer.

Aux termes de ces nouvelles dispositions, 9 régiments d'infanterie de landwehr et un certain nombre de troupes spéciales sont convoqués chaque année aux cours de répétition. Toutefois, comme les caporaux, appointés et soldats ne suivent qu'un cours en landwehr, que les sous-officiers supérieurs, jusqu'au grade de sergent, n'en accomplissent généralement qu'un, eux aussi, seules les deux plus jeunes classes d'âge des régiments d'infanterie de landwehr auront à se présenter après la période transitoire.

En 1937, trois régiments, dont le dernier cours de répétition a été effectué, en 1934, auront à se présenter avec trois classes d'âge. On estime que l'année prochaine, dans l'infanterie, 82,500 hommes auront à effectuer leurs cours de répétition dans l'élite et 10,400 dans la landwehr.

★

La guerre civile d'Espagne continue avec acharnement. Les combats ont lieu en partie avec une bravoure extraordinaire, mais aussi avec une extraordinaire cruauté.

Dans leurs combats, les deux partis emploient l'arme aérienne dans des proportions toujours plus vastes. Des bombes sont jetées quotidiennement sur des villes et des villages, causant d'importantes pertes en vies humaines et de graves dégâts matériels. Avant la révolution, ni les autorités ni la population ne s'étaient occupées de la défense aérienne passive. Les premières instructions pour la défense aérienne ne furent données qu'après le début des hostilités et il est naturel que dans les troubles de cette guerre fratricide, celles-ci n'aient été que très peu observées, le temps matériel pour leur exécution